



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20250213-DEL\_2025\_02\_012-BF  
Date de télétransmission : 18/02/2025  
Date de réception préfecture : 18/02/2025

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote des délibérations DEL-2025-02-013 et DEL-2025-02-014), M. Michel CINOTTI, Mme Monique BERT, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI (arrivée à 20H20, n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-001), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

M. Patrick BATOUFFLET – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL  
Mme Nicole MARIE – pouvoir à Mme Olivia LUCAS  
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-011)  
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Mohamed DEHBI  
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU  
Mme Anne-Sophie CLAUW – pouvoir à M. Christophe OLIVIER (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-011)  
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Karine LORIN  
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. Michel CINOTTI  
M. Olivier TRIBONDEAU – pouvoir à M. Gilles MORICHAUD

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 18 février 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 18 février 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5217-10-6,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant le débat sur le rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du Conseil municipal le 12 décembre 2024,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif pour l'année 2025,

Considérant qu'avec la M57, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le taux de fongibilité entre les chapitres hors dépenses de personnel,

Vu la note de synthèse et la maquette budgétaire adressées aux Conseillers municipaux le 31 janvier 2025,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 6 février 2025,

Considérant le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU par procuration, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE s'étant abstenus),

ADOpte le budget primitif de la Commune pour l'année 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	10 763 603,00 €	Dépenses	30 902 537,00 €
Recettes	10 763 603,00 €	Recettes	30 902 537,00 €

DECIDE que le plafond des virements de crédits de chapitre à chapitre est fixé à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (hors dépenses de personnel).

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 13 février 2025,

Le Maire,

Victor DA SILVA



Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER